

COLLOQUE TRÈS BIEN RÉUSSI !

Colloque sur les droits linguistiques – Grâce à une généreuse subvention de Justice Canada, c'est le 19 février dernier qu'avait lieu, à la Faculté de droit de l'Université de Moncton, un Colloque sur les droits linguistiques, organisé par l'AJEFNB, qui avait comme thème « **Droits linguistiques : imaginons l'avenir** ».

La journée a débuté avec la conférence d'ouverture de **Roger J.F. Lepage**, président de la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law (FAJEFCL). Par la suite, **Donald Poirier**, professeur titulaire à la Faculté de droit, et **Christian Michaud**, du cabinet *Patterson Palmer*, ont participé à une table ronde, animée par **Louise Aucoin**, professeure à la Faculté de droit. Les panélistes se sont penchés sur la question des droits linguistiques et l'éthique. Pendant le repas du midi, qui avait lieu à la Galerie d'art de l'Université de Moncton, les personnes inscrites au Colloque ont pu assister à un lancement de livre, organisé par la Faculté de droit, du dernier ouvrage de l'honorable **Michel Bastarache**, juge à la Cour suprême du Canada, intitulé *Les droits linguistiques au Canada*, deuxième édition. Les conférences ont continué en après-midi avec la conférence du commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick, **Michel Carrier**, qui offrait sa vision des droits linguistiques au Nouveau-Brunswick. A suivi une deuxième table ronde, cette fois-ci animée par **Sacha Morisset**, du cabinet *Stewart McKelvey Stirling Scales*, et qui avait comme panélistes **Réjean Aucoin**, avocat de Chéticamp, **Michel Doucet**, professeur titulaire à la Faculté de droit, et

Johane Tremblay, directrice des Affaires juridiques au Commissariat aux langues officielles (Canada). Les discussions ont porté sur l'affaire *Doucet c. Canada*.

Pour clôturer le colloque, le journaliste **Rino Morin-Rossignol** a prononcé la conférence de clôture, dont voici quelques extraits :

« Imaginer l'avenir (...), il me semble que c'est prévoir dès maintenant quelles pourraient être les conséquences de futures législations, politiques ou programmes appelés à avoir une incidence sur la réalité linguistique des francophones. C'est dans cet esprit que je commence à me demander s'il ne serait temps pour la communauté francophone et acadienne du Nouveau-Brunswick d'envisager la question linguistique de manière plus globale, ou plus englobante. Les droits linguistiques ont été négociés presque à la pièce. Premièrement, le gouvernement a reconnu des droits individuels surtout en ce qui a trait aux relations entre les citoyens et le gouvernement. Ensuite, par extension, il a reconnu aux communautés des droits collectifs, surtout en ce qui a trait aux institutions. Le temps ne serait-il pas venu d'aborder la question sous l'angle d'une autonomie linguistique de la communauté acadienne ? Je ne parle pas d'une province distincte, mais d'une région déterminée, dûment circonscrite, et dotée de son parlement communautaire habilité à légiférer sur un ensemble de questions linguistiques et d'intérêt communautaire. On pourrait, par exemple, s'inspirer de la Belgique, un État fédéral constitué de trois régions économiquement autonomes (Flandre, Wallonie, Bruxelles) et de trois

communautés linguistiques (française, flamande et germanophone). (...) Ce n'est pas la première fois que cet exemple est évoqué quand on discute des droits linguistiques de ce côté-ci de l'Atlantique. Et ce n'est pas la première fois non plus qu'on trouve à redire sur ce modèle, sous prétexte que la situation des communautés francophones en Belgique et en Acadie est bien différente à plusieurs égards. (...) Ces autres états ou communautés ont pu procéder à un tel aménagement linguistique qui démontre bien que la communauté francophone du Nouveau-Brunswick peut envisager autre chose que le statu quo dans son approche aux droits linguistiques. (...) Il m'arrive de me demander parfois si cette éternelle question canadienne qu'est la question des droits linguistiques ne subira pas elle-même un beau jour une remise en cause totale. Pas demain, mais un jour. La mosaïque canadienne, dont on aime tant célébrer les mérites et les vertus, baigne dans le beau panorama du multiculturalisme béat. Tout le monde il est beau, tout le monde il est gentil. Tout le monde il est *cute* en costume folklorique. Et tout le monde parle toutes sortes de belles langues. On a tendance à l'oublier. Dans ce contexte multiculturel, pendant combien de temps encore notre pays parviendra-t-il à brandir comme un gage d'unité le caractère bilingue qu'il s'est donné ? Qui dit que la langue chinoise, ou espagnole, ou arabe ne deviendront pas, éventuellement, des enjeux politiques au Canada ? Personne ne peut le jurer. Ni le promettre. D'autant plus que, de la même manière, personne ne sait encore si dans 25 ans le Canada n'aura pas été refaçonné sur la base des cinq grandes régions dont on a si souvent parlé. Dans ce cas, l'Acadie du Nouveau-Brunswick a intérêt, tout en consolidant fermement ses acquis, à prévoir immédiatement ce qu'il adviendrait de sa réalité francophone si les provinces de la région atlantique ne formaient qu'une seule province ou un territoire du Canada. La dévolution par le fédéral ou le provincial d'un pouvoir autonome dans le domaine linguistique (...) serait déjà un outil formidable pour faire face à cette éventualité avec confiance et sérénité. Certes, aujourd'hui, ces scénarios peuvent paraître irréalistes, voire loufoques. (...) Mais le temps qui coule, inlassable, sous le pont des ans, enseigne que tout change, que la société, même quand elle semble figée, ou coincée, ou timorée, est en bouillonnement

perpétuel. Elle bouge ici, dans tel dossier. Elle avance là, dans tel autre.

Il est donc difficile de se faire une représentation exacte de l'état de son évolution, mais le fait de ne pas percevoir le mouvement ne signifie pas qu'il n'y a pas de mouvement. (...) C'est pourquoi j'estime que la meilleure manière pour l'Acadie de continuer à tirer son épingle du jeu, à cet égard, c'est de commencer d'ores et déjà à revendiquer non plus tel droit linguistique ou tel autre droit linguistique, mais bien de revendiquer un pouvoir décisionnel en matière d'aménagement linguistique de son territoire. C'est ainsi que l'Acadie prendra le contrôle de sa destinée. Voir plus grand, plus vaste, plus loin, pour mieux voir venir. »

Plusieurs articles et textes portant sur le Colloque seront publiés prochainement dans le volume 6(2) de la *Revue de la common law en français*. Pour plus de renseignements, nous vous invitons à communiquer avec les responsables de la *Revue* en composant le 506-858-4491.

LES RÈGLES DE PROCÉDURE DU NOUVEAU-BRUNSWICK ANNOTÉES SONT TERMINÉES !

L'AJEFNB est extrêmement heureuse de vous annoncer que l'ouvrage *Règles de procédure du Nouveau-Brunswick annotées*, édition 2005, de **Basile Chiasson**, est maintenant terminé et est présentement sous presse.

Cette nouvelle édition, qui comprend les *Règles de procédure du Nouveau-Brunswick* au 1er février 2005, couvre les décisions rapportées dans les *Recueils du Nouveau-Brunswick* jusqu'au volume 263. Cet ouvrage s'avère un outil indispensable pour les praticiens et praticiennes au Nouveau-Brunswick, les étudiants et étudiantes en droit, les membres de la magistrature, les bibliothèques, etc.

Le nombre d'exemplaires est limité. Pour commander l'ouvrage, vous pouvez communiquer directement avec l'Association en composant le 506-853-4151 ou par courriel à l'adresse ajefnb@umoncton.ca ou encore en visitant notre site Web au www.ajefnb.nb.ca. Cet ouvrage se vend à 100 \$ l'exemplaire pour les non-membres et à 80 \$ l'exemplaire pour les membres de l'AJEFNB. Le coût comprend les frais de poste et de manutention et est exempt de la TVH. Le coût d'achat est réduit pour les étudiants et étudiantes en droit.

L'AJEFNB en profite pour remercier sincèrement Justice Canada pour son énorme contribution financière qui lui a permis de terminer ce projet dans les délais prescrits. Félicitations à toute l'équipe de production ! Bravo !

**LA MISE À JOUR DE LA COLLECTION
RECUEIL D'ACTES JURIDIQUES
S'EN VIENT !**

Nous en sommes aux dernières révisions linguistiques du nouveau tome qui vient s'ajouter à la collection et qui porte sur les sociétés commerciales. Ce tome sera intégré au tome existant sur les sociétés commerciales pour n'en faire qu'un seul. Viennent également s'ajouter à la collection, des conventions d'achat-vente en immobilier et le *Formulaire* en droit de la famille.

L'AJEFNB est fière de pouvoir offrir des outils pratiques à ses membres en vue de promouvoir et de faire avancer la pratique du droit et l'accès à la justice en français au Nouveau-Brunswick.

Rappelons que les membres en règle de l'Association recevront le nouveau CD-ROM gratuitement dès qu'il sera prêt pour diffusion.

**CAMP D'ÉTÉ EN DROIT
ÉTÉ 2005**

Grâce à une subvention de Justice Canada, l'AJEFNB a complété le matériel pédagogique pour la tenue d'un Camp d'été en droit pour les élèves du primaire (6e – 8e année). Malgré la complétion de ce travail, le ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick (MÉNB), dans le cadre de son programme de camps d'été *Éducation Plus*, est dans l'impossibilité de financer la tenue de ce nouveau camp cette année. Cependant, il continue de nous appuyer pour la tenue du camp d'été secondaire et nous lui en sommes très reconnaissants.

Attention ! Le camp d'été pour les élèves du secondaire aura lieu du **10 au 15 juillet** inclusivement, à la Faculté de droit de l'Université de Moncton. Les jeunes qui ont terminé la 9e, la 10e ou la 11e année sont admissibles. Les formulaires d'inscription et les renseignements pertinents seront diffusés dans les écoles francophones par le MÉNB au printemps 2005.

Nous tenons à remercier tous nos partenaires financiers dans ce projet, soit Justice Canada, pour la phase préparatoire du Camp d'été (mise à jour du matériel pédagogique, achat de matériel, etc.), le ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick, pour la tenue du camp et la Faculté de droit de l'Université de Moncton, pour l'usage de ses installations.

**L'AJEFNB TERMINE SON PROJET
D'ÉTUDE DU MARCHÉ**

Étude de marché (dans le cadre d'une promotion accrue de l'AJEFNB) — Grâce à des subventions de Justice Canada et du Commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick, l'AJEFNB a procédé à une étude de marché pour déterminer l'état des lieux sur la situation actuelle de l'accès à la justice partout au Nouveau-Brunswick. Des justiciables, des avocats et des membres de la magistrature ont été consultés afin de recueillir leurs expériences personnelles face à l'accès à la justice. L'Association compte utiliser les résultats de cette étude dans l'élaboration du plan de promotion de l'AJEFNB et de la FAJEFCL.

LE RECRUTEMENT CONTINUE !

L'AJEFNB accepte encore les formulaires d'adhésion pour 2005 ! Nous nous approchons à grands pas de notre objectif, qui est de **dépasser** les 260 membres. Si ce n'est déjà fait, nous vous invitons à renouveler votre adhésion, afin que nous puissions continuer à faire avancer les projets et les dossiers de l'Association.

**MICHEL DOUCET NOMMÉ AU
TRIBUNAL CANADIEN DES
DROITS DE LA PERSONNE**

Le 13 décembre dernier, le ministre de la Justice recommandait le renouvellement du mandat de **Michel Doucet** à titre de membre à temps partiel du Tribunal canadien des droits de la personne (TCDP), pour une période de 5 ans. Ce tribunal administratif fait enquête sur les plaintes en matière de discrimination afin de déterminer si les allégations représentent un acte discriminatoire aux termes de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*. Félicitations !

**QUATRE MEMBRES DE L'AJEFNB
REÇOIVENT LE TITRE DE
CONSEILLER DE LA REINE**

Félicitations à **Richard Bell**, de Fredericton, **Lise Deschênes**, de Campbellton, **Ronald LeBlanc**, de Moncton et **Euclide LeBouthillier**, de Tracadie-Sheila !

CONCOURS DE PLAIDOIRIE McKELVEY

Le concours régional de plaidoirie *Coupe McKelvey* avait lieu à la mi-février et c'est avec plaisir que l'Association a appris que la représentante de l'AÉÉDUM au Conseil d'administration de l'AJEFNB, **Nadia Bérubé**, est membre de l'équipe gagnante, qui est composée également de l'étudiante **Mélanie Tremblay** ! Supervisée par le professeur **James Lockyer**, l'équipe de la Faculté de droit de l'Université de Moncton a remporté la victoire pour la troisième année consécutive. Chapeau !

L'AJEFNB VOUS PRÉSENTE . . .

Roger J.F. LEPAGE – Le président de la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law (FAJEFCL) est un avocat bilingue et associé chez le cabinet d'avocats *Balfour Moss* à Regina. Roger Lepage compte plus de 20 ans d'expérience dans la pratique du droit, notamment dans les domaines du droit administratif, du droit du travail, des droits de la personne, du droit de la famille, du droit criminel ainsi que du droit de la santé.

Maître Lepage a agi comme conseiller juridique principal dans de nombreuses causes devant les divers tribunaux de la Saskatchewan, devant la Cour fédérale (première instance et en appel) ainsi que devant la Cour suprême du Canada. Il a également représenté des clients devant des tribunaux administratifs et d'arbitrage. Son intérêt au niveau des droits de la personne l'a emmené à siéger à des commissions d'enquête sur les droits de la personne, sur les relations de travail, etc.

Roger Lepage s'est prononcé régulièrement sur la question de la réglementation de la pratique du nursing ainsi que sur la question des droits linguistiques, comptant de nombreuses publications à son actif. En plus d'assumer la présidence de la FAJEFCL, il est très engagé dans sa communauté; il est bien connu dans le mouvement associatif de sa région. Il est également membre actif de l'Association du Barreau canadien, du Conseil scolaire fransaskois de Regina, de la *Saskatchewan Trial Lawyers Association* et de la *Zoning Appeals Board* pour la ville de Regina.

Le Bref est publié par l'**Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick**.

Présidente Lynne C ASTONGUAY

Adresse AJEFNB
Pavillon Adrien-J.-Cormier
Université de Moncton
Moncton NB E1A 3E9

Téléphone (506) 853-4151
Télécopieur (506) 853-4152
Courriel ajefnb@umoncton.ca
Site Web www.ajefnb.nb.ca

L'AJEFNB est fière de pouvoir compter sur l'appui de ses quelque 260 membres.

NOUVEAUX VISAGES AU CA DE L'AJEFNB !

Nouveau Conseil d'administration – C'est le 24 septembre dernier, lors de son assemblée générale annuelle, que l'AJEFNB a élu un nouveau Conseil d'administration pour la prochaine année. **Sacha Morisset** en assume la présidence, **Anik Bossé** occupe le poste de vice-présidente alors que **Lynne Castonguay** devient présidente sortante. Les postes de secrétaire et de trésorier ont été combinés et c'est **Lizon Chiasson-Foulem** qui en assume la responsabilité. Félicitations !

Pour représenter les régions :

Michel Allain	Péninsule acadienne
Florian Arseneault	Chaleur
Larry Landry	Restigouche
Chantal Moreau	Madawaska
Annie Daneault	Victoria/Carleton
Érik Denis	Fredericton
Mark Robere	Miramichi/Kent
Harold Michaud	Westmorland
Jean-Yves Bernard	Fundy

Pour représenter la Faculté de droit :

Daniel CaronCorps étudiant **Pierre Foucher**Corps professoral

Il est à noter que **Christian Michaud** assume la présidence du Comité des services juridiques.

Le Conseil d'administration va se pencher sur plusieurs dossiers importants, entre autres le recrutement de nouveaux membres, une révision

complète de son site Web, un plan national de promotion des droits linguistiques, les services juridiques et l'aboutissement des projets déjà en cours (nouveau tome du *Recueil d'actes juridiques*, les nouveaux formulaires de procédure en droit de la famille et les nouvelles conventions d'achat-vente en immobilier).

La prochaine réunion du Conseil d'administration aura lieu le 26 novembre prochain, à Moncton. Si vous désirez qu'un sujet particulier y soit traité, n'hésitez pas à communiquer avec l'AJEFNB en composant le 506-853-4151 ou directement avec le président au 506-853-1970. Vos commentaires ou suggestions sont les bienvenus.

LYNNE CASTONGUAY EST NOMMÉE SECRETAIRE GENERALE

Lynne Castonguay remplacera Colette Landry Martin au poste de secrétaire générale de l'Université de Moncton, à compter du 1er janvier 2006. Ce poste relève directement du recteur. Entre autres, notre présidente sortante sera appelée à coordonner les activités des instances et comités supérieurs de l'Université, dont le Conseil des gouverneurs et le Sénat académique, à garder les registres, les archives et les documents officiels de l'Université et sera également responsable de l'organisation des collations de grades honorifiques et cérémonies d'installation.

Chapeau et bon succès !

CAMP D'ÉTÉ RÉUSSI !

Le Camp d'été 2005 pour les élèves du secondaire a eu lieu, tel que prévu, du 10 au 15 juillet à la Faculté de droit de l'Université de Moncton. Le *Camp* accueillait 30 jeunes du Nouveau-Brunswick et un jeune de la Nouvelle-Écosse. Les commentaires recueillis à la suite du *Camp* étaient très positifs. L'AJEFNB espère être en mesure d'offrir deux camps l'été prochain, soit un camp pour les élèves du primaire et un pour les élèves du secondaire. Encore une fois, nous tenons à remercier nos partenaires financiers dans ce projet, soit le ministère de la Justice du Canada (pour le développement du matériel), le ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick (pour la tenue du camp) et la Faculté de droit de l'Université de Moncton pour l'usage de ses installations. Un gros MERCI !

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Les assises 2005 ont eu lieu à la Faculté de droit de l'Université de Moncton le 24 septembre. La présidente sortante, **Lynne Castonguay**, a dressé un bilan très positif de la dernière année. Mentionnons que les membres ont adopté un règlement administratif modifié. Vous pouvez consulter le rapport de la présidente, ainsi que le règlement administratif modifié, en visitant le site Web de l'Association à l'adresse : www.ajefnb.nb.ca .

MARIE-CLAUDE BÉLANGER-RICHARD CONFÉRENCIÈRE INVITÉE

C'est à la suite de son assemblée générale annuelle le 24 septembre dernier que l'AJEFNB accueillait **Marie-Claude Bélanger-Richard**, c.r., comme conférencière invitée. La conférence a porté sur « Pratiquer la common law en français au quotidien ». La conférence a été suivie d'une période de questions et de discussion fort intéressante. L'AJEFNB en profite pour remercier la conférencière de sa générosité et surtout de sa disponibilité ! Nous en profitons également pour souligner l'appui du ministère de la Justice du Canada et de la Faculté de droit de l'Université de Moncton. Vous pouvez consulter le texte de la conférence en visitant le site Web de l'AJEFNB (www.ajefnb.nb.ca) .

UN MEMBRE DE L'AJEFNB ACCÈDE À LA MAGISTRATURE

C'est le 30 août dernier que le ministre de la Justice et procureur général du Canada, l'honorable Irwin Cotler, annonçait la nomination de **Thomas Cyr** au poste de juge à la Cour du Banc de la Reine du Nouveau-Brunswick, division de la famille, dans la circonscription judiciaire d'Edmundston. Le juge Cyr remplace le juge Jacques Sirois, qui a choisi de devenir juge surnuméraire. Toutes nos félicitations !

ROBERT L. LEBLANC NOMMÉ VICE-DOYEN

Robert L. LeBlanc, membre de l'AJEFNB, a été nommé vice-doyen de la Faculté de droit pour un mandat ordinaire de cinq ans. Il est professeur à la Faculté de droit depuis 1994. Bravo et bon succès !

NOUVEAU FORMULAIRE D'ADHÉSION

Lors de sa campagne de recrutement 2005, l'AJEFNB va vous demander de remplir un nouveau formulaire d'adhésion. Cette année, on vous demandera d'indiquer si vous désirez un renouvellement automatique (et ce pour simplifier la procédure de renouvellement). Autre nouveauté cette année, vous aurez le choix de vous abonner à la *Revue de la common law en français* pour la modique somme de 20 \$. Les frais d'adhésion diminuent à 50 \$ pour les avocat(e)s qui pratiquent depuis moins de 5 ans et augmentent à 80 \$ pour les avocat(e)s qui pratiquent depuis 5 ans et plus. Le moment venu, nous vous demandons de ne pas oublier de renouveler votre adhésion à l'AJEFNB ! **Votre appui est essentiel !**

RÈGLES DE PROCÉDURE DU N.-B. ANNOTÉES

La vente de la nouvelle édition des *Règles* bat son plein ! Nous vous rappelons qu'en tant que membre, vous bénéficiez d'un rabais de 20 \$ sur le coût d'achat de cet important ouvrage. Pour la modique somme de 80 \$, vous pouvez vous procurer cet outil qui s'est avéré essentiel dans la pratique, voire même indispensable. Pour toute information, n'hésitez pas à communiquer avec l'AJEFNB en composant le 506- 853-4151 ou par courriel à l'adresse ajefnb@umoncton.ca . Nous nous efforçons de remplir les commandes dans un délai maximal de deux jours.

MANDATAIRES DU PROCUREUR GÉNÉRAL DU CANADA

Le ministère de la Justice du Canada invite les cabinets d'avocats qualifiés à l'échelle du Canada à exprimer leur intérêt à être éventuellement nommés mandataires du procureur général du Canada dans divers domaines d'expertise, à l'exclusion du travail lié aux poursuites. Cette invitation a trois objets : élargir et faciliter l'accès à tous les cabinets juridiques intéressés aux possibilités de travailler pour le gouvernement fédéral; promouvoir les principes régissant les marchés gouvernementaux en matière de valeur et d'équité dans les pratiques de nomination des mandataires; et faire

en sorte que les Canadiens et Canadiennes soient bien servis en offrant à un vaste bassin de cabinets d'avocats compétents un meilleur accès aux marchés du gouvernement. Pour tout détail sur les critères de qualification et sur la marche à suivre pour présenter leur expression d'intérêt, les cabinets d'avocats intéressés sont invités à consulter le site Web du ministère de la Justice du Canada à l'adresse suivante :
www.canada.justice.gc.ca/f/dept/mandataires/index.html.

SAVIEZ-VOUS QUE...

René Arseneault (Balmoral) ne pratique pas uniquement le droit... Il est également auteur-compositeur-interprète ! Le 15 octobre dernier, il lançait son premier disque intitulé *Le Trac*, qui retrace le parcours artistique de celui qui est tombé dans la musique quand il était petit. Fait intéressant... en 1991, René terminait second au concours *Pouvoir de la chanson*, parrainé par Robert Charlebois. C'était Danny Boudreau qui l'avait emporté de justesse, deux points seulement devant René ! Félicitations René !

L'honorable Jean-Eudes Dubé (anciennement de Campbellton), juge à la Cour fédérale mais aussi auteur d'un roman policier ! *Le second poignard* raconte l'histoire de Germain Lafleur, expulsé de son collège pour avoir refusé de s'excuser d'une faute qu'il n'a pas commise et qui se retrouve à bord d'un train en destination de la Floride. Un enlèvement, un meurtre et une attaque font partie des événements extraordinaires qui viennent secouer sa sérénité ! Publié aux Éditions du Vermillon (www.leseditionsduvermillon.ca).

PROFIL D'UN MEMBRE

L'hon. Thomas E. CYR – Ayant obtenu un baccalauréat en droit de l'Université d'Ottawa (1981), le juge Cyr a été admis au Barreau du Nouveau-Brunswick en 1982 et a été nommé conseiller de la Reine en 2000. Il a été membre de plusieurs comités au Barreau du N.-B., y compris à titre de président du comité des plaintes.

Au moment de sa nomination, le juge Cyr était associé dans le cabinet Cyr et Pilote, à Edmundston. Il a surtout exercé dans les domaines du litige civil et pénal, des transactions immobilières et des relations ouvrières. Mentionnons qu'il a déjà agi comme représentant du Procureur général du Canada en matière de poursuites pénales.

Le juge Cyr a été très actif au sein de divers comités du Barreau du Nouveau-Brunswick. Il a agi en tant que moniteur au cours de préparation au Barreau et pour de nombreuses années, il a été directeur de la Fondation pour l'avancement du droit du Nouveau-Brunswick.

Pour ceux et celles qui le connaissent, et ils sont nombreux, le juge Cyr a participé à la relance et à la réouverture du Mont Farlagne, à Edmundston, il y a de cela un peu plus d'un an. Malgré les nombreux obstacles, ses efforts ne sont pas passés inaperçus. En fait, le ski alpin, ça lui coule dans les veines !

Le Bref est publié par l'**Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick**.

Président Sacha D. MORISSET

Adresse AJEFNB
Pavillon Adrien-J.-Cormier
Université de Moncton
Moncton NB E1A 3E9

Téléphone (506) 853-4151
Télécopieur (506) 853-4152
Courriel ajefnb@umoncton.ca
Site Web www.ajefnb.nb.ca

L'AJEFNB est fière de pouvoir compter sur l'appui de ses quelque 260 membres.

L'AJEFNB EST TRÈS DÉÇUE DE LA DÉCISION DE LA COUR SUPRÊME DU CANADA !

La Cour suprême du Canada rend sa décision – C'est le 15 décembre 2005 que la Cour suprême du Canada a rendu son jugement dans la cause Mario Charlebois et AJEFNB. c. Ville de Saint-Jean. Dans un jugement extrêmement serré (5-4), la juge Charron, au nom de la majorité, a affirmé que « [l]a Ville n'était pas tenue d'adopter pour ses plaidoiries la langue officielle choisie par C, parce que le mot « institution », utilisé à l'art. 22 et défini à l'art. 1 de la LLO n'englobe pas les municipalités ».

Vous vous rappellerez que cette affaire a débuté lorsque Mario Charlebois a reçu une contravention rédigée uniquement en anglais de la ville de Saint-Jean. Espérant enjoindre la ville de Saint-Jean à lui offrir des services en français, M. Charlebois, par voie de requête, a entamé une instance civile auprès de la Cour du Banc de la Reine. Dans sa requête, il demandait qu'une ordonnance soit rendue enjoignant la ville de Saint-Jean à offrir des « services de façon égale dans les deux langues officielles ». Agissant comme intervenant, le procureur général du Nouveau-Brunswick et l'intimée ont demandé la radiation de la requête de M. Charlebois par voie de motion. Lors de l'audition de cette dernière, M. Charlebois s'est opposé au fait que les plaidoiries écrites étaient rédigées en anglais seulement et s'est appuyé sur l'article 22 de la Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick. Dans sa décision, le juge de première instance a donné raison à l'intimée et à l'intervenante en déclarant que

les municipalités n'étaient pas assujetties à l'article 22 de la Loi. Insatisfait de cette décision, M. Charlebois a interjeté appel à la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick. C'est à ce moment que l'AJEFNB a obtenu le statut d'amie de la cour à la Cour d'appel. Dans un jugement unanime, la Cour d'appel a confirmé la décision du juge de première instance. La Cour suprême a donc confirmé les deux décisions des tribunaux inférieurs.

Bref, l'interprétation que prônait l'AJEFNB, soit que les municipalités sont assujetties à l'article 22 de la Loi, n'a pas été retenue. L'AJEFNB et son conseiller juridique vont maintenant étudier et analyser soigneusement la décision de la Cour suprême et procéder à un autre moyen afin d'assurer une meilleure mise en œuvre de la Loi et assurer un bilinguisme institutionnel au sein de l'appareil judiciaire.

MOT DU PRÉSIDENT

Une année fructueuse à bien d'autres égards se termine... Recrutement, la poursuite des camps d'été en droit pour les jeunes francophones, une nouvelle édition des Règles de procédure du Nouveau-Brunswick annotées, de Me Basile Chiasson, c.r., conférence pour les étudiants et étudiantes en droit, ce ne sont que quelques projets et activités qui ont marqué l'année 2005.

RECRUTEMENT

Le recrutement continue et l'AJEFNB a besoin de votre appui pour continuer à faire avancer ses divers projets et dossiers. Si ce n'est déjà fait, ne tardez plus : remplissez votre formulaire et renouvelez ainsi votre adhésion ! Nous vous rappelons que l'objectif cette année est de dépasser les 260 membres ! Votre appui est essentiel !

RÈGLES DE PROCÉDURE DU N.-B. ANNOTÉES

Il n'est pas trop tard pour faire l'achat de la nouvelle édition des Règles ! En tant que membre, vous bénéficiez d'un rabais sur le coût d'achat de cet ouvrage, qui s'est avéré un outil indispensable dans la pratique du droit au Nouveau-Brunswick. Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec l'AJEFNB en composant le 506-853-4151 ou par courriel à l'adresse ajefnb@umoncton.ca.

QUATRE MEMBRES NOMMÉS CONSEILLERS DE LA REINE

Félicitations à Robert R. Goguen (Moncton), Denyse H. Landry (Bertrand), Jean-Paul Ouellette (Grand-Sault) et Ivan Robichaud (Shippagan) !

PROFIL D'UN MEMBRE

Sacha MORISSET – Diplômé de la Faculté de droit de l'Université de Moncton (2000), Sacha Morisset occupe la présidence de l'AJEFNB depuis le 24 septembre dernier. Pendant ses études en droit, il a participé aux concours de plaidoirie Laskin et P.-A.-Landry, a été récipiendaire du prix PAJLO pour la common law en français, a été vice-président de l'Association des étudiants et étudiantes en droit (AÉÉDUM) et membre actif de la Fédération des étudiants et étudiantes (FÉÉCUM).

Admis au Barreau du Nouveau-Brunswick en 2001, Sacha Morisset pratique le droit chez Stewart McKelvey Stirling Scales à Moncton depuis ce temps, se spécialisant dans les domaines du droit du travail et de l'emploi, y compris la santé et la sécurité au travail et les droits de la personne. Il enseigne le droit de l'emploi au Collège communautaire de Dieppe, dans le cadre du programme de Certificat de

Que nous amène 2006 ? Dans le cadre de la réunion hiverner de l'Association du Barreau canadien, qui se déroulera à Moncton en février 2006, l'AJEFNB compte procéder au lancement du Tome 7 (Droit des corporations) et du Formulaire de procédure (famille). En partenariat avec la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law (FAJEFCL), l'AJEFNB entamera son plan de promotion visant, entre autres, la promotion de l'accès à la justice dans les deux langues officielles, au Nouveau-Brunswick. Nous entreprendrons également des initiatives en matière d'accès à la justice en français en droit de la famille. Ce projet, nous l'espérons, nous permettra de créer de nouveaux partenariats avec d'autres organismes s'intéressant à la question du droit de la famille. Finalement, nous tenterons de faire peau neuve en lançant un tout nouveau site Web qui se verra un portail d'information pour le public et une banque de ressources juridiques pour nos membres.

Je vous remercie de vos efforts pour défendre et promouvoir l'accès à la justice dans la langue française. En cette année qui s'achève, je veux vous offrir, au nom de tous les membres du Conseil d'administration de l'AJEFNB, un Joyeux Noël et une très bonne année 2006 !

Sacha Morisset

PLAN DE COMMUNICATIONS NATIONAL (FAJEFCL)

La Fédération des associations de juristes d'expression française de common law (FAJEFCL), en collaboration avec l'AJEFNB et les autres associations de juristes d'expression française de common law, est présentement en train d'élaborer un plan de communications national. Ce dernier a comme objectif principal de sensibiliser la population canadienne à la légitimité de l'accès à la justice dans les deux langues officielles.

Le plan de communications national est réparti sur une période de trois ans, soit de 2005 à 2008. Pendant cette période, l'AJEFNB sera appelée à coordonner des activités au Nouveau-Brunswick, notamment l'élaboration d'une marque de point de service, la promotion de la poursuite d'études en droit, la promotion de l'offre active aux points de service et les relations médiatiques.

**L'AJEFNB VOUS SOUHAITE
UN HEUREUX TEMPS DES FÊTES !**

**Le *Bref* est publié par l'Association des juristes
d'expression française du Nouveau-
Brunswick.**

Président Sacha D. MORISSET

Adresse AJEFNB

Pavillon Adrien-J.-Cormier
Université de Moncton
Moncton NB E1A 3E9

Téléphone (506) 853-4151

Télécopieur (506) 853-4152

Courriel ajefnb@umoncton.ca

Site Web www.ajefnb.nb.ca

L'AJEFNB est fière de pouvoir compter sur
l'appui de ses quelque 260 membres.

perfectionnement professionnel en gestion des ressources humaines. Mentionnons également qu'il a déjà enseigné des cours d'admission au Barreau.- du N B., section litige civil, et le droit des rappocrtosl lectifs de travail à la Faculté de droit de l'Université de Moncton.

Marié à Micheline Gleixner, également avocate, Saach Morisset aime bien les randonnées en nature, le ski alpin et les grands voyages. Fait surprenant.. à déj l'âge de 12 ans, il annonçait à ses parents leur'ail its un jour avocat de profession !